



ASSURANCES



PROPOSITION VEHICULES DE COLLECTION

Les éléments tarifaires sont transmis en fonction de vos déclarations ayant permis d'apprécier le risque, de ce fait, toute omission, réticence, ou renseignements inexacts, peut entraîner l'application des Articles L 113.8 et L 113.9 du Code des Assurances. Je déclare que les réponses apportées au présent questionnaire sont exactes et conformes à la réalité, et qu'elles serviront de base au contrat.

Form fields for 'AFFAIRE NOUVELLE' and 'AVENANT POLICE N°' with 'EFFET LE' date field.

Fractionnement Unique ANNUEL

SOUSCRIPTEUR

Form fields for subscriber: Nom et prénom, raison sociale, Adresse, Code postal, Ville, Date de naissance, Date de permis, Type de permis, Titulaire de la carte grise, Situation familiale, phone, email.

CONDUCTEUR, si différent du souscripteur

Form fields for driver: Nom et prénom, raison sociale, Adresse, Code postal, Ville, Date de naissance, Date de permis, Type de permis, Titulaire de la carte grise, Situation familiale, phone, email.

ASSURANCE DU VEHICULE D'USAGE COURANT

Form fields for insurance: Compagnie, N° de police, CRM (bonus/malus), Marque, Immatriculation.

(Joindre Relevé d'informations)

Form fields for penalty: Avez-vous fait l'objet d'une sanction pénale ou administrative durant les 36 derniers mois? Si OUI, précisez la date et la nature.

36 RUE VERDI - PALAIS PERGOLA - 06000 NICE

04.93.88.56.99 04.93.88.50.96 build.assurances@yahoo.fr

Sarl au Capital de 100 000 €. RCS NICE 502 149 156. APE 6622 Z ORIAS 08043234

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Codes des Assurances



Joindre copies des cartes grises

VEHICULE(S) A GARANTIR

★	Marque	Type	Année	Immat	Puissance	Valeur	RC / DR CAT. NAT	BG	Vol Incendie	DTA	Assistance
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											

★ Kilométrage à la souscription..... (Pour les véhicules postérieurs à 1980)

BRIS DE GLACES Option 1 : Garantie 500.00 € (Précisez 1 ou 2 dans le tableau ci-dessus)
Option 2 : Garantie 1000.00 €

INDIVIDUELLE CONDUCTEUR

PROTECTION JURIDIQUE

**JE SOUSSIGNE, DECLARE SUR L'HONNEUR QU' AU JOUR DE LA SOUSCRIPTION DE MON
CONTRAT, MON VEHICULE**

- Ne présente aucuns dommages de carrosserie
- Présente les dommages suivants :.....
.....

MONTANT REGLE

..... €

Votre règlement majoré de 20.00 € correspondant aux frais de dossier.

Fait à.....le.....

Le preneur d'assurance

Le Mandataire

(Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »).

36 RUE VERDI – PALAIS PERGOLA – 06000 NICE

☎ **04.93.88.56.99** ✉ **04.93.88.50.96** build.assurances@yahoo.fr

Sarl au Capital de 100 000 €. RCS NICE 502 149 156. APE 6622 Z ORIAS 08043234

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Codes des Assurances



TARIFS ET GARANTIES DES VEHICULES DE COLLECTION

RESPONSABILITE CIVILE / DEFENSE ET RECOURS / CATASTROPHES NATURELLES

Mises en circulation	Avant le 01.01.1967	Du 01.01.1967 Au 31.12.1974	Du 01.01.1975 Au 31.12.1982	Du 01.01.1983 Au 31.12.1985	Du 01.01.1986 Au 31.12.1990	Du 01.01.1991 Au 31.12.1996
1 ^{er} Véhicule	20 €	30 €	50 €	85 €	140 €	220 €
2 ^{eme} Véhicule	15 €	20 €	Flotte 75 €	Flotte 130 €	Flotte 220 €	Flotte 325 €
Véhicule suivant	Flotte 50 €	Flotte 60 €				

A partir du 2^{eme} véhicule, le tarif flotte est applicable dès qu'il est plus favorable que le cumul des cotisations unitaires.

AUTRE CONDUCTEUR

Conduite par un autre conducteur dénommé

45 € par contrat

BRIS DE GLACE

Garantie de 500 €

47 €

Garantie de 1000 €

80 €

VOL ET INCENDIE (% de la valeur expertisée)

Avant le 01.01.1967	0.20 %
Du 01.01.1967 au 31.12.1974	0.45 %
Du 01.01.1975 au 31.12.1982	0.60 %
Du 01.01.1983 au 31.12.1985	0.70 %
Du 01.01.1986 au 31.12.1990	0.85 %

Franchise de 3 % de la valeur assurée à la souscription avec un mini de 77 € et un maxi de 770 €.

- Minimum de prime de 36 € pour les véhicules mis en circulation avant le 01.01.1967
- Minimum de prime de 46 € pour les véhicules mis en circulation après le 01.01.1967
- Garanties non applicables pour les véhicules mis en circulation après le 01.01.1991.

DOMMAGES TOUS ACCIDENTS (Avec franchise - % de la valeur expertisée)

Avant le 01.01.1967	0.70 %
Du 01.01.1967 au 31.12.1974	1.30 %
Du 01.01.1975 au 31.12.1982	1.40 %
Du 01.01.1983 au 31.12.1985	1.50 %
Du 01.01.1986 au 31.12.1990	1.70 %

Minimum de prime de 77 €

- Garanties non applicables pour les véhicules mis en circulation après le 01.01.1991.

GARANTIE INDIVIDUELLE CONDUCTEUR

15 300 €	23 € par contrat
25 000 €	29 € par contrat
50 000 €	36 € par contrat

PROTECTION JURIDIQUE

15 € par contrat

ASSISTANCE

Pour un contrat mono-véhicule

23 €

Pour un contrat flotte

33 €

DIVERS

Les frais de répertoire sont à ajouter au montant total de la prime, soit **20 €**

36 RUE VERDI – PALAIS PERGOLA – 06000 NICE

☎ **04.93.88.56.99**

✉ **04.93.88.50.96**

✉ **build.assurances@yahoo.fr**

Sarl au Capital de 100 000 €.

RCS NICE 502 149 156.

APE 6622 Z

ORIAS 08043234

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Codes des Assurances